

## CONJUGUER DÉVELOPPEMENT URBAIN, MIXITÉ SOCIALE ET QUALITÉ DE VIE

Si les communes gardent la maîtrise de leur Plan Local d'Urbanisme, l'agglomération dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace » doit veiller à la cohérence territoriale des projets d'aménagement au regard des différentes études déjà en cours : Plan local de l'habitat intercommunal, Plan climat air énergie territorial, plan alimentation territorial, schéma directeur cyclable, étude foncière économique...

Le lancement d'une étude urbaine sera une opportunité pour aider à l'application de ces schémas ou pour préparer leur opérationnalité.

La nécessaire construction de logements doit être conciliée avec la préservation du cadre de vie auquel sont attachés nos habitants. En ce qui concerne les logements neufs, la diversité entre logements privés et sociaux, entre maisons individuelles et appartements sera recherchée afin de répondre aux besoins du plus grand nombre et ainsi favoriser la mixité sociale. Nous agirons également de manière volontariste sur l'habitat existant en accompagnant la rénovation – notamment énergétique - dans l'habitat social comme privé.

A ce titre, la transformation du siège de Nestlé à Noisiel et Torcy sera exemplaire de ce que nous voulons pour notre territoire. Aux côtés des deux communes, l'agglomération portera avec ambition le développement d'un nouveau quartier conjuguant services, espaces publics, développement économique, tourisme et nouvel habitat.

Si notre communauté d'agglomération est dynamique, elle compte aussi sur son territoire des quartiers plus en difficulté que nous considérons prioritaires d'accompagner. C'est dans cette perspective que la communauté d'agglomération intervient directement dans les deux quartiers classés ANRU à l'échelle régionale (l'Arche Guédon à Torcy et Les Deux Parcs / Luzard à Noisiel – Champs-sur-Marne). Des projets urbains permettant la reconfiguration et la rénovation de ces quartiers ont été élaborés en lien avec les villes concernées. Ils sont mis en œuvre en concertation avec les bailleurs et les habitants.

Dans le même temps, la communauté d'agglomération poursuivra son rôle de coordination des actions en matière de politique de la ville dans le cadre des contrats de ville. En complément de ces actions, un programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC) en partenariat avec l'agence nationale de l'habitat permet d'intervenir en amont des difficultés des copropriétés par des actions de prévention et d'accompagnement

- Favoriser un développement urbain maîtrisé en veillant aux exigences de mixité sociale et de cadre de vie.
- Coordonner des projets urbains et sociaux ambitieux sur les quartiers de l'Arche Guédon et des Deux Parcs / Luzard.
- Accompagner les copropriétés en difficulté.

## Qualité de vie



## Nos objectifs